Maison de l'Université Esplanade Erasme BP 27877 21078 DIJON Cedex 03 80 39 39 80 pole.formation@u-bourgogne.fr



DELIBERATION du Conseil Académique de l'Université de Bourgogne

Séance du 30 avril 2024

Délibération n° 2024 - 30/04/2024 - 2

Election à la Vice-Présidence du Conseil Académique

-VU le code de l'éducation,

-VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire: 81

Membres en exercice: 81

Quorum: 41

Membres présents : 39

Membres représentés: 17

Total: 56

Suffrages exprimés: 49

Absentions: 7

Votes blancs ou nul: 0

M. Robinson DAOUST: 49 voix

Le Conseil Académique de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, a procédé à l'élection de Monsieur Robinson DAOUST, en qualité de Vice-Président étudiant du Conseil Académique.

Dijon, le 13 mai 2024

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement